

Rapport ESG – Climat

Article 29 de la Loi Énergie-Climat

Exercice 2022

Radiance Mutuelle est régie par les dispositions du livre 2 du code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 483 747 333. La mutuelle est agréée pour les branches 1 (accidents), 2 (maladie), 20 (vie-décès) et 21 (natalité - nuptialité), son activité est exclusivement exercée en France.

Radiance Mutuelle est membre de la SGAM Malakoff Humanis depuis sa création.

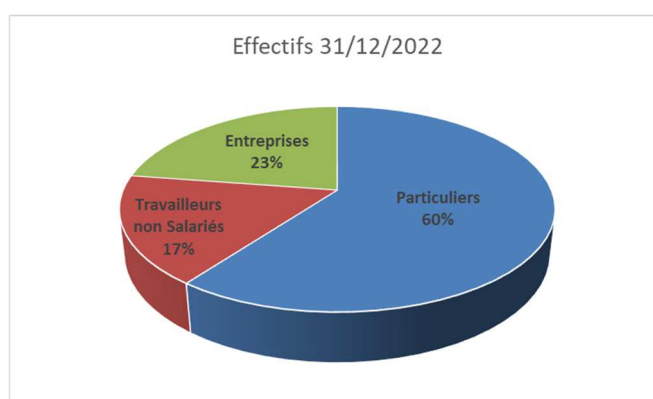
Radiance Mutuelle est une structure à but non lucratif. Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Radiance Mutuelle s'inscrit dans les valeurs mutualistes et renforce sa démarche RSE, notamment dans le cadre de son allocation d'actifs.

1. Présentation de Radiance Mutuelle

1.1 Activités et typologies d'adhérents

Radiance Mutuelle s'adresse essentiellement à 3 marchés sur lesquels elle distribue, gère et assure des garanties complémentaire santé :

- Les particuliers : retraités, étudiants, actifs, agents territoriaux, demandeurs d'emploi, ...
- Les Travailleurs Non-Salariés : artisans, commerçants, professions libérales, gérants majoritaires, micro-entrepreneurs
- Les entreprises de moins de 50 salariés.



Afin de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, Radiance Mutuelle distribue des solutions de Prévoyance, d'Épargne /Retraite, d'IARD.

Reconnue pour sa qualité de gestion et son agilité, Radiance Mutuelle gère également des contrats Santé et Prévoyance pour le compte d'entités du Groupe Malakoff Humanis.

1.2 Chiffres clés



81 000 K€

Chiffre d'affaires HT
(brut)



86 600 K€

Fonds propres (S1)



406 %

Ratio de solvabilité



131 000

personnes gérées
en santé



170

Collaborateurs dont 96 %
en CDI

1.3 Gouvernance

Radiance Mutuelle dispose d'une gouvernance politique basée sur la représentation de ses adhérents, selon le principe équitable : chaque adhérent dispose d'une voix.

Ainsi, à ce jour, l'Assemblée Générale est composée de délégués représentant chacun 1 000 adhérents.

Le Conseil d'Administration compte 25 membres bénévoles avec une représentation homme / femme prenant en compte les objectifs de parité. Ainsi, à ce jour le Conseil d'Administration compte 36 % de femmes.

La gouvernance opérationnelle est portée par le Comité de Direction qui compte 60 % de femmes. La ligne managériale compte 50 % de femmes.

1.4 Engagements

Radiance Mutuelle revendique son statut non-lucratif tout en le conjuguant avec les exigences prudentielles et économiques des « entreprises d'assurance ».

L'absence d'actionnaires à rémunérer permet à Radiance Mutuelle de redistribuer et/ou de réinvestir une part de ses excédents au profit de ses adhérents, voire d'actions d'intérêt général.

Ainsi, depuis près de 20 ans, Radiance Mutuelle conçoit et déploie des actions de prévention au profit de ses adhérents, mais aussi du grand public. Celles-ci peuvent prendre la forme d'ateliers, de conférences, de webinaires ou de publications. L'objectif de cette démarche Prévention est de contribuer au bien-être des personnes.

Membre actif de la Mutualité Française, Radiance Mutuelle est engagée dans la gouvernance, et parfois financièrement dans des unions du Livre 3 du Code de la Mutualité afin de développer les services de soins et d'accompagnement (dentaire, optique, petite enfance, cliniques, EHPAD). Radiance Mutuelle a fait le choix de développer, et faciliter l'accès aux soins du plus grand nombre, en s'engageant avec d'autres mutuelles dans ces activités, plutôt que de porter seule et en direct ces activités.

Par ailleurs, Radiance Mutuelle a décidé en 2023 de créer un fonds de dotation qui vise à soutenir ses engagements en termes de solidarité et d'action sociale :

- Développer l'accès aux soins via des offres de soins de qualité
- Développer la prévention, la promotion de la Santé et la pratique de l'activité physique
- Accompagner les aidants et faciliter le bien-vieillir
- Accompagner les personnes atteintes d'une maladie chronique, ou souffrant d'un handicap
- Améliorer la santé environnementale

Ces engagements s'articulent et confortent notre ancrage territorial pour accompagner nos adhérents et la population au plus près de leur lieu de vie.

1.5 Ressources Humaines

Comme mentionné dans les chiffres clés la mutuelle compte 170 collaborateurs dont 96% sont en CDI.

89 % des contrats sont à temps plein, soit 11 % de temps partiels souhaités/ choisis (pas de temps partiel subis).

90 % des fonctions sont télé-travaillables (ce qui représente 75% des collaborateurs)

75 % des collaborateurs ont bénéficié au moins d'une formation sur 2022 avec une moyenne de 3 jours de formation / an / collaborateur formé.

Radiance Mutuelle s'attache également au partage de la valeur avec ses collaborateurs, en 2022, 16.64 % de la masse salariale brute annuelle ont ainsi été versés sous forme de participation, intéressement, abondement, PPV et PEPA, contre 12% en 2021.

1.6 Notre démarche RSE

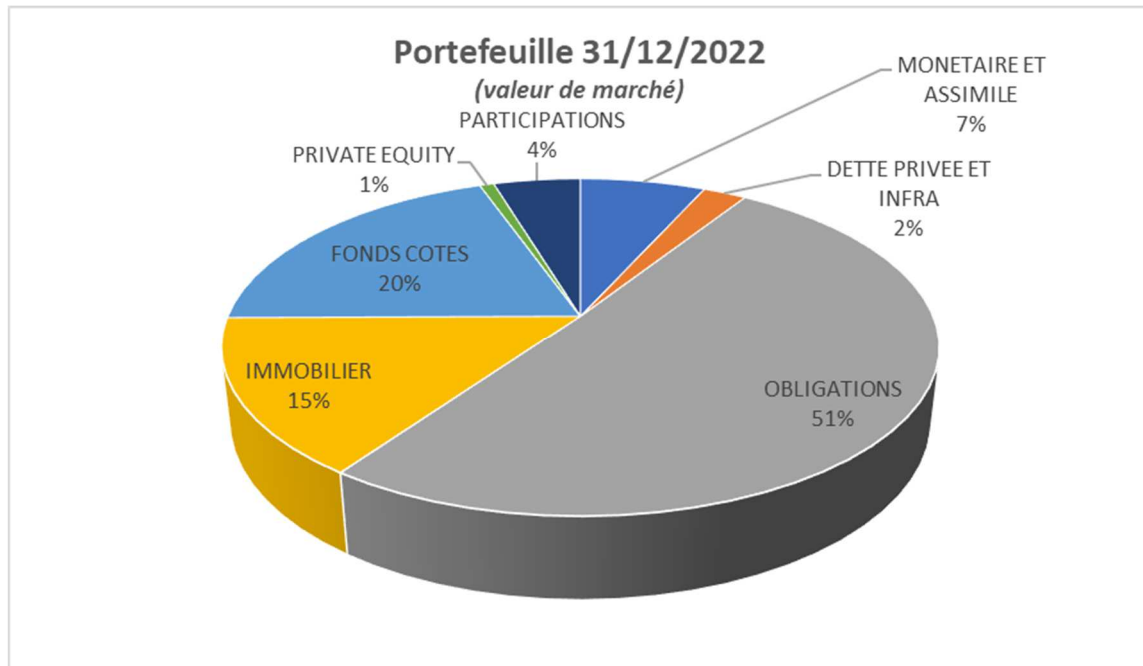
Radiance Mutuelle construit sa démarche RSE en cohérence avec celle du Groupe Malakoff Humanis. Elle se décline selon les 4 axes ci-dessous :



2. La gestion d'actifs

2.1 Caractéristiques des encours à fin 2022

Les encours de Radiance Mutuelle représentent 106 760 K€ en valeur nette comptable ou 112 519 K€ en valeur de marché à fin 2022 ventilés de la façon suivante :



Radiance mutuelle investit principalement sur des obligations en direct et des fonds cotés. Il est précisé que la poche immobilier intègre l'immobilier d'exploitation (sites de gestion et agences) pour 10%.

Radiance Mutuelle confie 23% de ses actifs (hors immobilier d'exploitation) à trois principaux mandataires :

- Ofi Invest AM 16.8%
- Vega IM 2.8%
- Sienna 3.4%

2.2 Intégration des critères ESG

Radiance Mutuelle intègre progressivement depuis maintenant, près de 3 ans les critères ESG dans ses choix d'investissement. Le comité financier de la mutuelle qui prépare les travaux du conseil d'administration en matière d'allocation d'actifs et de choix d'investissement est sensibilisé aux engagements RSE.

OPC

Les OPC en portefeuille ne font pas l'objet de contraintes ISR stricto sensu mais la sélection opérée privilégie ceux présentant une dimension ESG au travers du label ISR notamment. Pour illustration, sur les encours investis sur des fonds cotés présents dans le portefeuille de Radiance Mutuelle au 31/12/2022 **40% sont labélisés ISR.**

Fonds infrastructure

Radiance Mutuelle a investi depuis plus de 6 ans dans des fonds Sienna AM ayant pour objectif d'accompagner les entreprises de la transition énergétique sur l'énergie éolienne, photovoltaïque et hydraulique. Ces fonds sont **labellisés Greenfin** permettent de financer des actifs 100% verts. Un audit de suivi de conformité du label est réalisé chaque année par le cabinet EY. Les objectifs fixés et les actifs sélectionnés concourent à la transition écologique ; les indicateurs économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte à chaque étape du cycle d'investissement ; les impacts sur la transition énergétique et écologique sont précisément mesurés à l'aide d'indicateurs.

Ces fonds représentent 1 117 K€ dans les encours au 31/12/2022 soit 1 % (valeur de marché).

Private Equity

Radiance Mutuelle dispose d'encours dans 3 fonds de private equity dont deux répondent à des critères ESG: un fonds à impact (fonds Mutuel Impact société de gestion Siparex) relevant de **l'article 9 du règlement SFDR** ciblé sur les entreprises innovantes du secteur de la santé, de l'éducation et de la sensibilisation à la santé , un fonds professionnel de capital investissement relevant de **l'article 8 du règlement SFDR** (Territoires Innovants 3 société de gestion SWEN Capital Partners).

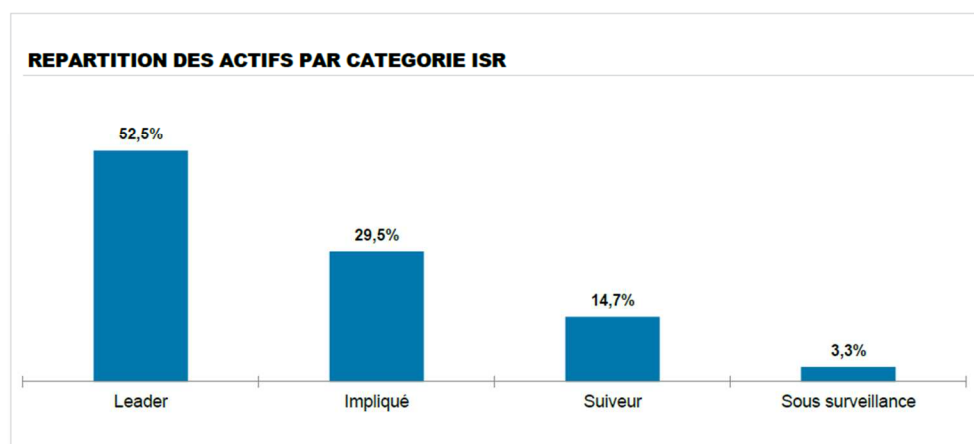
Ces fonds représentent 499 K€ dans les encours au 31/12/2022 soit 0.4% (valeur de marché)

Obligations détenues en direct

Dans le cadre du mandat OFI Invest AM, une évaluation ISR des titres obligataires détenus en direct (11 479 K€ soit 10.2% des encours en valeur de marché) est réalisée et fait ressortir les éléments suivants au 31/12/2022 :

INDICATEURS ISR *

SCORE MANDAT	3,48 / 5
MANDAT ANALYSE EN %	100,00 %
SCORE UNIVERS	2,70 / 5



Il est précisé que **des exclusions thématiques** sont également appliquées sur les lignes obligataires présentés dans le mandat Ofi Invest mais également sur les lignes gérées en direct :

- Armes controversées 0 K€
- Charbon thermique 0 K€
- Tabac 0 K€
- Hydrocarbures non conventionnels et nouveaux champs pétroliers et gaziers 300K€ ou 0.26% des encours (valeur de marché)
- Violation des principes du pacte mondial 0 K€

Pour information, parmi les lignes obligataires détenues par Radiance Mutuelle figurent :

- des émetteurs assurantiels non lucratifs (Malakoff Humanis, Apicil, McommeMutuelle, Malakoff Humanis Nationale) pour un total de 3 477 K€ soit 3% des actifs (valeur de marché) ;

- des TSDI dans des structures mutualistes de livre III ayant pour objectifs le déploiement de centre de soins (dentaire, optique) de proximité accessible au plus grand nombre, soit un total de 950 K€ soit 0.084% des actifs (valeur de marché)

Autres actifs

Parmi les encours de Radiance Mutuelle au 31/12/2022 figurent des investissements qui ne répondent pas à un label ESG ou ISR mais qui pour autant s'inscrivent dans les orientations ESG de la mutuelle :

- Investissement sous forme de participation dans des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire pour un total de 20 K€ soit 0.001% des actifs (valeur de marché)
- Investissement dans des structures de soins type cliniques via notamment la SCI du Médipôle Lyon Métropole soit un total de 0.21% des actifs (valeur de marché)

2.3 Perspectives

Radiance Mutuelle s'est fixée comme objectif d'augmenter progressivement la part de ses investissements ISR sur les années à venir. Notre entité s'inscrit dans la démarche ISR globale mise en place par le groupe Malakoff Humanis qui pour rappel prévoit une démarche d'amélioration sur 4 thématiques jugées prioritaires : la parité, le handicap, le réchauffement climatique, et la biodiversité.

La déclinaison opérationnelle se traduira notamment par :

- La mise à jour d'exclusions sectorielles et normatives
- Des investissements dans des fonds à impact ou relevant des articles 8 et 9 du SFDR
- Des investissements sur des obligations vertes et sociales